FICHE DE DONNÉES ET DE SÉCURITÉ

TAKTEO® BE Dégraissant industriel réf. 5305 / 5306

1. IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom :	TAKTEO® BE Dégraissant industriel
Description:	Nettoyant et super dégraissant pour les sols.
Référence :	5305 / 5306
Fournisseur :	ARGOS HYGIENE
Adresse :	12 rue Pierre Mendes France 69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone :	+33 (0)4 37 42 23 03
Téléfax :	+33 (0)4 37 57 18 27
Email :	siege.social@argos-hygiene.fr
Internet :	www.argos-hygiene.fr

1.2. NUMÉROS D'URGENCE

Centre Anti-Poison de Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION CLP SELON LA RÉGLEMENTATION 1272/2008/EC

Symbole :

Avertissement :	Attention
Dangers :	H319 : Provoque une irritation sévère des yeux.
Précautions :	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection (nitrile ou latex)/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux (lunettes de sécurité)
Premiers soins :	P305 + P351 + P338 + P337 + P313 En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.
Contient :	Alcools, C12-C16, éthoxylés ; Cocamidopropyl betaine

2.2. CLASSIFICATION SELON LA RÉGLEMENTATION 1907/2006/EC ET SES AMENDEMENTS

Symbole :

Avertissement : Irritant

Classification : R36 : Irritant pour les yeux.

Phrases de sécurité : S2 + S25 + S26 + S39 + S50

Garder hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un appareil de protection des yeux (lunettes de sécurité). Ne pas mélanger des produits nettoyants ensembles. Ne pas respirer le produit pulvérisé. Consulter un spécialiste si des symptômes apparaissent ou persistent.

Contient : Alcools, C12-C16, éthoxylés ; Cocamidopropyl betaine

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. COMPOSITION SELON LA RÉGLEMENTATION CLP (1272/2008EC)

Nom des ingrédients	EINEC	Regnr	CAS	Concentration (%)	Symbole	Phrase H	Catégorie
Cocamidopropyl Betaine	274-923-4	-	70851-07-9	1 - 5	GHS07	H319	Irritant oc. 2 (H319)
Alcools, C12-C16, éthoxylés	500-221-7	-	68551-12-2	5 -10	GHS07	H302 H319	Toxicité aigüe 4 (H302) Irritant oc. 2 (H319)

Pour les textes complets, voir la section 16.

3.2. COMPOSITION SELON LA RÉGELEMENTATION 1907/2006/EC ET SES AMENDEMENTS

Nom des ingrédients	EINEC	CAS	Concentration (%)	Symbole	Phrases R
Cocamidopropyl Betaine	274-923-4	70851-07-9	1 - 5	Xi	R36
Alcools, C12-C16, éthoxylés	500-221-7	68551-12-2	5 -10	Xn, Xi	R22, R41

Pour les textes complets, voir la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Yeux : Retirer les lentilles cornéennes si la victime en porte. Rincer immédiatement, et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un spécialiste si des symptômes apparaissent ou persistent.

4.2. Peau : Simplement rincer à l'eau. Consulter un spécialiste si des symptômes surviennent.

4.3. Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement, à moins d'avis contraire d'un spécialiste. Faire boire quelques verres d'eau seulement si la victime est consciente. Consulter un spécialiste si des symptômes surviennent.

4.4. Inhalation : Si des malaises surviennent après inhalation du produit, simplement déplacer la victime à l'air frais. Consulter un spécialiste si les malaises persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. Moyens d'extinction utilisables :

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Moyens d'extinction non-utilisable :

Aucun d'inconnu.

5.3. Risques particuliers : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

6. MESURES À PRENDRE CONTRE LES DISPERSIONS ACCIDENTELLES

6.1. Précautions individuelles :

Éviter le contact direct avec les yeux, et le contact prolongé sur la peau.

6.2. Précautions environnementales :

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

6.2.1. Méthode de nettoyage :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

7. MANIPULATION ET ENTREPROSAGE

7.1. Manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Bien que le produit ne soit pas classé comme étant dangereux, il est recommandé de ne pas ingérer le produit et d'éviter le contact direct avec les yeux et la peau. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur.

7.2. Entreposage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

7.3. Matériaux d'emballage recommandés :
Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Valeurs des limites d'exposition :
Donnée non disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition professionnelle :
Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

8.3. Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

8.4. Protection de la peau : Aucune protection particulière.

8.5. Protection respiratoire :
Aucune protection particulière.

8.6. Protection des mains : Il est suggéré de porter des gants de protection (latex, nitrile) si le produit est utilisé sur une longue période.

8.7. Hygiène : Se laver les mains après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1.	**Forme :**	Liquide
9.2.	**Couleur :**	Vert
9.3.	**Odeur :**	Agrumes
9.4.	**pH :**	7,10 – 7,70
9.5.	**Solubilité:**	Facilement soluble dans l'eau froide
9.6.	**Point d'éclair :**	Non disponible
9.7.	**Densité :**	1,010 -1,015
9.8.	**Viscosité :**	< 2,5 cSt/s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ DU PRODUIT

10.1. Stabilité : Le produit est stable.

10.2. Incompatibilité : Aucune.

10.3. Produits de décomposition :
Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Effets aigües potentiels sur la santé

Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux :	Voir section 15.

11.2. Renseignements des toxicités aigües des ingrédients

Nom de l'ingrédient	Test/Type	Espèce	Dosage
Cocamidopropyl Betaine	LD50	Rat	5250 mg/Kg
Alcools, C12-C16, éthoxylés	LD50	Rat	1700 mg/Kg

11.3. Effets chroniques potentiels sur la santé

Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Reprotoxicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.

11.4. Signes/symptômes de surexposition

Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux :	Voir section 15.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

12.1. Persistance, biodégradabilité, mobilité

Non dangereux pour la vie aquatique. Les ingrédients entrant dans la composition de ce produit sont facilement biodégradables selon les critères de l'OCDE série 301.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Élimination des déchets :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

13.2. Déchets dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1. Information réglementaire

UN/IMDG/IATA/ADNR/ADR :

Non réglementé.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/Législation de la préparation

Sécurité et classification de la préparation selon la réglementation CLP (1272/2008/EC et 1907/2006/EC).

	1272/2008/EC	1907/2006/EC
Symbole :	HGS07	Xi
Identification des dangers:	Attention	Irritant
Phrase de risques :	H319	R36
Précautions :	P264-P280	S2-S25-S26-S39-S50

15.2. Utilisation du produit :

Applications industrielles

15.3. Avertissement supplémentaires :

CONSERVER hors de la portée des enfants !

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte complet des sections 2,3 et 15 :

Section 2 :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection (nitrile ou latex)/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux (lunettes de sécurité).

P305 : En cas de contact avec les yeux (…)

P351 : Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes.

P338 :	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 :	Si l'irritation oculaire persiste (…)
P313 :	Consulter un spécialiste.
S2 :	Garder hors de la portée des enfants.
S25 :	Éviter le contact avec les yeux.
S26 :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 :	Porter un appareil de protection des yeux (lunettes de sécurité).
S50 :	Ne pas mélanger des produits nettoyants ensembles.

Sections 3 et 15 :

H302 :	Nocif en cas d'ingestion.
H319 :	Provoque une sévère irritation des yeux.
P264 :	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 :	Porter des gants de protection (nitrile ou latex)/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux (lunettes de sécurité).
Xn :	Nocif
Xi :	Irritant
R22 :	Nocif en cas d'ingestion.
R36 :	Irritant pour les yeux.
R41 :	Risques de lésions oculaires graves.
S2 :	Conserver hors de la portée des enfants
S25 :	Éviter le contact avec les yeux.
S26 :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 :	Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de sécurité)
S50 :	Ne pas mélanger des produits nettoyants ensemble.

16.2. Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

FIN DU DOCUMENT